



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 10 - Office du Tourisme et des Congrès - Modification des statuts - Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon

Office du Tourisme et des Congrès
Modification des statuts
Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon

Rapporteur : M. CHALNOT, Conseiller Municipal Délégué

Contexte

La compétence promotion du tourisme est transférée aux EPCI en application de la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2017. Concrètement, sur le territoire grand-bisontin, l'Office de Tourisme de Besançon, seul office de tourisme présent sur le territoire de l'agglomération, constitué en association, devient Office de Tourisme communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017 et voit son périmètre d'activité au titre de ses missions obligatoires épouser celui de la CAGB.

La prise de compétence de la CAGB s'accompagne d'une évolution dans la composition du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et des Congrès.

I - Approbation des nouveaux statuts de Besançon Tourisme et Congrès

Le projet de ces nouveaux statuts a été approuvé lors de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 15 décembre 2016.

L'Office de Tourisme s'est ensuite réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 janvier 2017, dans les locaux de la CAGB, pour approuver ses nouveaux statuts.

Ces statuts (annexe 1) présentent quelques ajustements mineurs sur les appellations et dénomination de l'Office de Tourisme qui devient communautaire au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, l'Office devient Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon.

Pour mettre la gouvernance de l'association en accord avec l'esprit de la loi NOTRe, il a été également décidé de faire évoluer la représentation des deux collectivités Ville et Agglomération (voir point 2). Ainsi, la Ville de Besançon disposera d'un représentant au lieu de deux et inversement pour la CAGB.

Les trois collèges du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme seront composés comme suit :

Collège 1 : collectivités publiques et partenaires institutionnels (8 membres) dont membres de droit :

- 1 représentant de la Ville de Besançon, en tant que Ville centre,
- 2 représentants de la CAGB,
- 1 représentant du Département du Doubs,
- 1 représentant de la Région de Bourgogne-Franche-Comté,
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- 1 représentant de la Chambre de Métiers du Doubs,
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture.

Collège 2 : professionnels des filières touristiques (10 membres) dont membres de droit :

- 1 représentant du CDT Doubs,
- 1 représentant du CRT Bourgogne-Franche-Comté,
- 1 représentant du Club hôtelier de Besançon,
- 1 représentant de l'Union des commerçants bisontins.

Collège 3 : partenaires et acteurs du tourisme (6 membres).

Le Conseil d'administration comptera également 3 personnes qualifiées désignées par le Président de la CAGB, auparavant désignées par le Maire de Besançon et un représentant du personnel de l'Office de Tourisme sans voix délibérative, soit au total 27 membres au maximum.

II - Désignation du représentant de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et des Congrès

La loi laisse la possibilité à la Ville de Besançon de confier des missions facultatives en direct à l'Office de Tourisme et des Congrès. Pour préciser le champ de ces actions, une convention entre la Ville de Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès sera signée au printemps 2017, pour une année.

Les missions qui seront confiées sont : valorisation du patrimoine historique (Ville d'Art et d'Histoire, UNESCO) notamment par un programme de visites guidées et d'animations, développement du tourisme d'affaires et commercialisation de produits et offres groupes.

La Ville de Besançon, en tant que ville centre, siègera au conseil d'administration de l'Office de Tourisme. L'Adjoint au Maire, délégué au Tourisme, au Commerce, aux Congrès et à la Citadelle est désigné à cet effet.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre connaissance des nouveaux statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,

- désigner M. Thierry MORTON, Adjoint au Maire délégué au Tourisme, aux Congrès, au Commerce et à la Citadelle pour représenter la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MORTON et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 2